



Département de l'Ain  
Arrondissement Bourg en  
Bresse  
Commune de Villars les Dombes

## ARRÊTÉS DU MAIRE

Objet : **RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DU  
STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION  
RUE DE DOMBES**

Date

20/03/2025

Numéro

PM202503A062EM

Le Maire de la Commune de VILLARS LES DOMBES,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6 à L 2213-6-1,

**VU** le Code de la Sécurité intérieure, notamment ses articles L131-1, L132-1 à L132-7 et L511-1,

**VU** le code de la route et notamment ses articles L 130-5, L411-1, R130-2, R411-8, R411-25, R417-10 , R412-30,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

**VU** la demande, formulée par les services techniques de la commune de Villars les Dombes, en vue de procéder à l'entretien des espaces vert situé rue de Dombes à Villars les Dombes, afin d'assurer la sécurité des ouvriers et des usagers de la voie.

**CONSIDÉRANT** que ces travaux ne peuvent se réaliser sans régler le stationnement et la circulation.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Le stationnement et la circulation seront temporairement réglementés, dans les conditions définies ci -après.

Cette réglementation sera applicable 1 jours entre le 27/03/2025 et le 03/04/2025.

**ARTICLE 2** : Les restrictions suivantes seront instituées:

- Stationnement interdit aux droits du chantier
- Dépassement interdit

**ARTICLE 3** : La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée, sous le contrôle des services communaux.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

**ARTICLE 5** : Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis et réprimés conformément aux lois et réglementations en vigueur.

**ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Villars les Dombes
- Monsieur le Chef du Centre de Secours
- La Police Municipale
- Madame la Directrice Générale des Services
- Aux Services Techniques

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Pierre LARRIEU  
Maire de Villars les Dombes

Par délégation du Maire  
L'Adjoint,

.....  
*Michel Picon*

